



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CACE/390

Le 2 juin 2006

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Commission d'études 7 des radiocommunications
– Approbation d'une Recommandation révisée

Dans la Circulaire administrative CAR/214 en date du 22 février 2006, un projet de Recommandation révisée a été présenté pour approbation, conformément à la Résolution UIT-R 1-4 (§ 10.4.5).

Les conditions régissant ces procédures ont été satisfaites le 22 mai 2006. Quinze Administrations ont répondu favorablement.

La Recommandation approuvée sera publiée par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe 1 à la présente Circulaire son titre avec le numéro qui lui est attribué.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe: 1

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

ANNEXE 1

Titre de la Recommandation approuvée

Recommandation UIT-R RA.517-4

Doc. 7/BL/9

Protection du service de radioastronomie contre les émetteurs fonctionnant dans les bandes adjacentes
